

Pour les communions générales, rien ne se fera que sous la direction du curé. A ce dernier et à l'évêque appartiendra de déterminer les conditions dans lesquelles se feront ces touchantes cérémonies éminemment paroissiales.

Dès maintenant, les confesseurs peuvent, d'accord avec les parents et les instituteurs chrétiens ou les catéchistes qui les suppléent, admettre à la Sainte Table, individuellement les enfants qui réalisent les conditions voulues.



## LE CARDINAL MERCIER

— ET —

### LE DÉCRET “*Quam Singulare*”

S. Em. le cardinal Mercier, après avoir expliqué l'émotion provoquée dans le clergé et les familles par l'application du Décret *Quam singulari*, et avoué “qu'un moment ces doléances lui mirent aussi au cœur de vives appréhensions pour l'avenir de son diocèse”, déclare qu'une “réflexion plus mûre”, “la méditation attentive, loyale, des décisions du Saint-Père” ont dissipé ses doutes et calmé ses appréhensions, et il invite, prêtres et fidèles, à partager “sa confiance religieuse”, dont il expose ainsi les raisons profondes :

#### 1. — Le But de la Vie Terrestre, c'est l'état de grâce.

Quel est, mes très chers Frères, le premier enseignement du catéchisme?

Il porte, vous vous le rappelez, sur cette question fondamentale: pourquoi l'homme est-il au monde?

A cette question, votre foi répond: L'homme est au monde pour connaître, aimer et servir Dieu, et pour arriver ainsi à la vie éternelle.

Et en quoi consiste, ici sur terre, cette vie éternelle à laquelle sont appelées nos âmes baptisées?

Elle consiste dans l'état de grâce, germe de la gloire du paradis.

L'état de grâce, — avec les vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, et les vertus morales qu'il apporte à l'âme, — tel est donc le but suprême de notre existence terrestre.